



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par visioconférence Zoom

6 décembre 2022

12 h 30 à 14 h 00

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE L'ABC-QUÉBEC

Me Martine Burelle remercie les personnes présentes et souhaite la bienvenue à Me Steeves Bujold, Président de l'ABC National, Me Sara Gloutnay, membre du Conseil d'administration de la Financière des avocats et avocates, le vérificateur de l'ABC-Québec, M. Michel Poirier et la comptable de la Division, Mme Joanna Gonel, de la firme Gestias. Elle poursuit en expliquant la procédure de vote en mode virtuel.

2. MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Me Bujold débute ce point en remerciant la Division pour l'invitation à prendre la parole. Il poursuit en présentant ses priorités à titre de président de l'ABC : Soutenir l'indépendance de la magistrature, et la diversité. Sur l'indépendance de la magistrature, il constate que le Canada est sur une pente descendante, et que le nombre d'attaques envers les juges ne fait qu'augmenter. Il souligne qu'il est essentiel de rappeler à la population les grands principes du système de justice canadien, afin que tous aient l'assurance que les conflits soient tranchés de façon juste et indépendante. Il s'agit d'une des pierres angulaires d'une société libre et démocratique. L'ABC ne doit pas rester muette sur le sujet, et il souligne le travail de la Division sur ce thème. Au niveau national, l'ABC travaille sur plusieurs projets pour faciliter ce soutien. Au sujet de la diversité, il souligne que le milieu juridique et la magistrature doivent refléter la population canadienne; il est donc primordial d'assurer une diversité. À titre de premier président ouvertement homosexuel, il explique que ce thème lui est personnellement important. Il souhaite, par ailleurs, mettre l'emphase sur la situation de la communauté trans au sein du système de justice, une réalité méconnue, en publiant un rapport. Par ailleurs, il invite les participants à consulter le rapport venant d'être publié sur le bien-être des juristes canadiens : il note que les constats sont inquiétants, et qu'il faut agir.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Burelle indique que l'ordre du jour a été transmis par courrier électronique à tous les membres de l'ABC-Québec le 31 octobre 2022 et qu'aucun autre point n'a été ajouté, la lecture en est donc dispensée.

AGA-06-12-2022 rés. 01 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Me Louis Sévéno, dûment appuyée par Me Meryeme Manar, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal a été transmis par courrier électronique à tous les membres de l'ABC-Québec le 31 octobre dernier, et Me Burelle indique qu'aucun changement n'a été apporté depuis, la lecture en est donc dispensée.

AGA-06-12-2021 rés. 02 : Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2021

Sur proposition de Me Horia Bundaru, dûment appuyée par Me Patricia Timmons, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Me Bundaru débute en indiquant que le rapport annuel a été circulé aux membres, et qu'il insistera sur 3 axes quant aux objectifs de la dernière année, soient :

- Rassembler : Il explique que, suite à la pandémie, il souhaitait revenir à l'essentiel avec des contacts interpersonnel. En organisant plusieurs événements en présentiel, comme le Cocktail du temps des fêtes et le Dîner présidentiel, qui ont fait salle comble, ce fut un succès. Il note par ailleurs que les formations ont rejoint moins de participants cette année : il souligne l'essoufflement généralisé des gens au retour de cette pandémie, et que ceci est en train de se résorber.
- Rayonner : Me Bundaru souhaite que la Division soit présente dans le débat public et qu'il y croit sincèrement. Ceci assure une pertinence de l'Association. Puisque le législateur a été très actif l'an dernier, la Division a eu l'occasion de produire plusieurs mémoires sur des projets de loi majeurs. Il indique d'ailleurs que la Division a créé un poste à la permanence pour agir promptement dans le cadre de prises de position, ce qui allégera une charge sur les membres du Conseil.
- Diversifier : Il indique que la Division a modernisé ses règles de gouvernance pour les sections de droit, afin de favoriser l'implication des membres et d'assurer un sain roulement des membres des comités.

Il termine en soulignant qu'il est très fier du travail accompli, et remercie les membres du Conseil et la permanence pour leur contribution exemplaire.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE 2021-2022

Me Burelle réfère les membres aux états financiers vérifiés et préparés par la firme Poirier & Associés inc., vérificateurs. Elle invite Monsieur Michel Poirier à venir les présenter.

Les résultats pour l'exercice clos au 31 août 2022 démontrent que celui-ci s'est terminé avec un déficit de 3 016 \$ par rapport à un surplus de 167 326 \$ pour l'année 2020-2021. Monsieur Poirier passe en revue les revenus de l'exercice pour un total de 804 136 \$ et les dépenses pour un total de 807 152 \$. Les soldes des fonds au 31 août 2022 sont de 48 478 \$ pour projets spéciaux, 25 216 \$ en immobilisations et de 1 196 283 \$ non affecté, pour un avoir net de 1 269 977 \$.

AGA-06-12-2021 rés. 03 : Adoption des états financiers vérifiés pour l'année 2021-2022

Sur proposition de Me Sara Gloutnay, dûment appuyée par Me William Dion-Bernard, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers vérifiés pour l'année 2021-2022.

7. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Me Burelle poursuit en indiquant que le Conseil d'administration et la directrice générale sont satisfaits des services de la firme Poirier & Associés inc., et qu'il est recommandé de reconduire le mandat pour l'année financière 2022-2023.

AGA-09-12-2021 rés. 04 : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2022-2023

Sur proposition de Me Michèle Moreau, dûment appuyée par Me Pascale Dionne-Bourassa, il est résolu à l'unanimité de nommer la firme Poirier & Associés inc. à titre de vérificateur pour l'année 2022-2023.

8. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Me Burelle débute ce point en présentant les membres actuels du Conseil d'administration, en notant qu'il s'agit d'un conseil paritaire qui regroupent au surplus des professionnels de divers horizons. Elle a eu la chance de présider plusieurs réunions du Conseil jusqu'à présent, ainsi que de participer à de nombreuses activités de la rentrée judiciaire, notamment à Paris, en plus de prendre part aux activités nationales de l'ABC. Elle souligne aussi le succès de la visite de la Cour suprême à Québec. Par ailleurs, à l'intérieur de son mandat, elle souhaite inviter les sections de droit à organiser des formations pratiques ; elle a déjà débuté les rencontres avec les présidents des sections, et tous sont en accord avec ce projet. D'ailleurs, elle indique que la Division a organisé une première activité de ce genre, à la Cour d'appel, et que ce fut un succès, avec plus de 90 participants.

9. MOT DE LA REPRÉSENTANTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE DES AVOCATES ET DES AVOCATS

Me Sara Gloutnay débute son point en remerciant l'ABC-Québec pour l'invitation. Elle souligne l'arrivée d'un vice-président dédié au territoire du Québec à la Financière, en février 2022, afin de solidifier les relations avec la communauté. Elle indique que la Financière vise à établir des relations durables avec les jeunes juristes de la province en offrant des services adaptés à leurs besoins, notamment une première rencontre gratuite. Par ailleurs, elle indique que la Financière a mis sur pied différents webinaires en français sur la gestion des actifs, et elle invite les membres à visionner ceux-ci.

10. VARIA

Me Dulude profite de ce point pour remercier Me Bundaru pour son année à la présidence, en soulignant son énergie et sa passion. Me Burelle remercie à son tour la permanence de l'ABC-Québec, qui accomplit des miracles avec un budget limité.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Burelle remercie les participants.es et en profite pour leur transmettre ses vœux des fêtes en plus de leur souhaiter une bonne année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 25.